Publié le 16/11/2026

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20261103-20261103DM08131-DE
décidé le 03/11/2026,
accusé le 16/11/2026
via TELIOS

N° 2026-08-131

REPUBLIQUE FRANCAISE
COLLECTIVITE DE LA MARTINIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mardi 03 novembre 2026

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Votants		
33	25	32		
		Dont procurations		
		07		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	N'ayant pas pris part au vote
24	24	00	08	00

Date de la convocation
28/10/2026
Date d'affichage
28/10/2026

Objet de la Délibération

****
FINANCES
****

Autorisations de programme (AP) – Création d'autorisation de programme, ajustement d'autorisations de programme et de crédits de paiement 2026

Président de Séance :
Daniel CHOMET

Secrétaire de Séance :
Olivier PIERRE-FRANCOIS

L'an deux mille vingt-six et le 03 novembre, à 17h33, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Daniel CHOMET, le Maire.**

Etaient présents : MM./Mmes Daniel CHOMET, Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND, Joëlle TAILAME, Georges HARPON, Stanley SYMPHOR, Jill OCTAVIA, Manuel Maxime GHUNAIM, Jean-Yves CHALBOT, Patrick ULTET, Guylène JUNKERE, Dominique JOSEPH-MONROSE, Karine BAUDIN, Nathalie CHAUVET, Claudia NELLER, Sandrine DESIRE (à partir de 18h00), Olivier PIERRE-FRANCOIS, Youly AGASTA (à partir de 17h36), Doris MAJESTE, Alec BEROARD, Rodrigue Mickaël GRELET, Marie GARON NEE GIRAUD, Yolène LARGEN-MARINE, Didier MARMOT, Emmanuelle TIBURCE EPSE RUBIN, Noham BODARD.

Absents excusés : Mmes/MM. Laura BEDOUIN, Sandra PALIX, Jocelyn CACHACOU, Odile Valérie SAINT-LOUIS-AUGUSTIN, Eddy ARNOLIN (à partir de 18h31), Pierre MIDELTON, Maurice JOSEPH-MONROSE, Flore Eva FRANCILLETTE EPSE FLERIAG.

Procurations : Mmes/MM. Sandra PALIX, Jocelyn CACHACOU, Odile Valérie SAINT-LOUIS-AUGUSTIN, Eddy ARNOLIN (à partir de 18h31), Pierre MIDELTON, Maurice JOSEPH-MONROSE, Flore Eva FRANCILLETTE EPSE FLERIAG ont respectivement donné procuration à Stanley SYMPHOR, Joëlle TAILAME, Guylène JUNKERE, Karine BAUDIN (à partir de 18h31), Yolène LARGEN-MARINE, Marie GARON NEE GIRAUD, Didier MARMOT.

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) – CRÉATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME, AJUSTEMENT D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT 2026

Le Conseil municipal,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes ;
- **Vu** le rapport de présentation de la décision modificative n°1 transmis aux conseillers municipaux ;
- **Vu** l'avis favorable Commission « Finances et Optimisation des ressources », en date du 26 octobre 2026 ;

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20261103-20261103DM08131-DE
décidé le 03/11/2026,
accusé le 16/11/2026
via TELIOS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés – 08 Abstentions,

DÉCIDE

ARTICLE 1er :

- **De l'ajustement du montant des autorisations de programme dont la liste suit :**
  - **Mise hors d'eau bas Anse Madame, le montant de l'autorisation de programme passe de 1 660 745,00€ à 2 149 748,00€ ;**
  - **Salons funéraires, le montant de l'autorisation de programme passe de 2 115 750,00€ à 2 261 154,00€ ;**

ARTICLE 2 :

- **De l'ajustement des crédits de paiement des autorisations de programme dont la liste suit :**

Poste de commandement :

Montant total de l'AP (TTC)	CP 2026	CP au-delà de 2026
1 241 550,00€	144 183,00 €	1 028 372,73

Modernisation des bâtiments des écoles :

Montant total de l'AP (TTC)	CP 2026	CP au-delà de 2026
6 377 440,00 €	141 215,00 €	5 645 497,25€

Mise hors d'eau bas Anse Madame :

Montant total de l'AP (TTC)	CP 2026	CP au-delà de 2026
2 149 748,00 €	1 717 147,00 €	431 689,60€

Salons funéraires :

Montant total de l'AP (TTC)	CP 2026	CP au-delà de 2026
2 261 154,00 €	2 047 682,00 €	4 000,20€

Rénovation de l'éclairage public /Plan lumière :

Montant total de l'AP (TTC)	CP 2026	CP au-delà de 2026
5 077 800,00€	254 602,00 €	326 066,31€

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20261103-20261103DM08131-DE
décidé le 03/11/2026,
accusé le 16/11/2026
via TELIOS

ARTICLE 3 :

- **De la création de l'autorisation de programme « Modernisation du cimetière de Terreville », pour un montant de 575 050,00€TTC.**

Les crédits de paiement, pour cette AP, sont autorisés comme suit :

Montant total de l'AP (TTC)	CP 2026	CP au-delà de 2026
575 050,00€	364 650 ,00 €	210 400,00€

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 16 NOV 2026

Le Secrétaire de séance

Olivier PIERRE-FRANCOIS

VILLE DE SCHŒLCHER
Direction des Affaires Générales

Le Maire,

COMMUNE DE SCHŒLCHER
MARTINIQUE

Daniel CHOMET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit par recours gracieux auprès de la commune de Schœlcher, à l'adresse suivante : Monsieur le Maire de Schœlcher, Mairie de Schœlcher, 3 rue Fessenheim, 97233 Schœlcher – Martinique ; ou par la voie contentieuse, par écrit, contenant l'exposé des faits et les arguments juridiques précis, devant le tribunal administratif de la Martinique, par courrier postal au 12 rue du Citronnier - Plateau Fofo - CS 17103 - 97271 Schœlcher Cedex ou par voie électronique via le site internet sécurisé : https://citoyens.telerecours.fr.